

# La lente reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle

(Le Monde - Raphaëlle Besse Desmoulières, Bertrand Bissuel) Un an après le début de la crise sanitaire, le chemin semble encore long pour que ceux ayant été infectés par le SARS-CoV-2 dans le cadre de leur travail puissent obtenir une prise en charge améliorée. Au 26 février, 437 personnes avaient obtenu une réponse favorable à leur demande de reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle. Un chiffre jugé très faible par les syndicats, compte tenu du nombre de dossiers déposés.

Un décret du 14 septembre 2020 a fixé les conditions dans lesquelles il est possible de bénéficier du dispositif. Deux procédures ont été élaborées... [Lire la suite]

*Le Monde*